

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1645

présenté par

M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, M. Duron, M. Le Bouillonnet,  
M. Bono, M. Plisson, Mme Massat, M. Peiro, M. Le Déaut,  
Mme Lepetit, M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel,  
Mme Gaillard, M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou,  
Mme Got, Mme Quéré, Mme Batho, Mme Lignières-Cassou,  
Mme Filippetti, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 35**

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« sur la base, notamment, des polluants visés par l'Organisation mondiale de la santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que les polluants pris en compte en matière de qualité de l'air intérieur et extérieur sont ceux référencés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).